

Mise à jour le 17/04/24

PROGRAMME DE FORMATION : Auxiliaire de puériculture – Parcours complet

Conformément à l'arrêté du 10 Juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'Auxiliaire de puériculture et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

| | |
|--|---|
| Public concerné, nombre, | <p>Toute personne souhaitant obtenir le Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture et ayant au moins 17 ans à l'entrée en formation.</p> <p><u>Nombre de places (tous parcours confondus) :</u> - 30 apprenants</p> |
| Prérequis, modalités et délai d'accès | <p>L'apprenant dispose d'un minimum de maîtrise de la langue française écrite et orale cependant aucun diplôme n'est requis en amont de la formation. Le dépôt de dossier s'effectue au plus tard le 10 juin 2024. Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 07 avril 2020, relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'auxiliaire de puériculture, « La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. »</p> <p>Les pièces constituant le dossier, suivant l'article 6 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une pièce d'identité ; • Une lettre de motivation manuscrite ; • Un curriculum vitae ; • Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages ; • Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ; • Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ; • Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement d'appréciations et/ou recommandation de l'employeur (ou des employeurs) ; <p><i>Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide pour toute la période de formation.</i></p> <p><i>Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. À défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.</i></p> <p><i>Selon la formation à laquelle ils s'inscrivent, les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.</i></p> <p><i>Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.</i></p> |

Mise à jour le 17/04/24

| | |
|---|--|
| | <p>Il devra fournir, au plus tard le premier jour de la rentrée, un certificat médical par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession et un certificat de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.</p> |
| <p>Présentation générale de la formation</p> | <p>Suivant l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture :</p> <p><i>En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.</i></p> <p><i>Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;</i> <i>2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences;</i> <i>3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.</i> |
| <p>Objectifs de formation</p> | <p>Les objectifs de formation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les compétences liées à la profession et requises pour la validation du diplôme, • Valoriser son expérience et son vécu et faire part de ses valeurs, • Faire preuve d'adaptabilité, d'autonomie et de savoir-être • Acquérir une culture d'entreprise • Obtenir le diplôme d'état d'Auxiliaire de puériculture <p>Tous ces objectifs sont mesurables par la validation de compétences sur le terrain et des évaluations écrites et pratiques</p> |
| <p>Contenu de la formation</p> | <p>Programme détaillé conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture :</p> <p>La formation est répartie en 5 blocs de compétences :</p> <p>Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale</p> <p><u>Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147h)</u></p> <p>Objectifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans les situations de soins de la vie quotidienne - Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de l'enfant et de son entourage - Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation et de l'analyse de la situation <p><u>Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (28h)</u></p> <p>Objectif de formation</p> |

- Élaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe

Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (21h)

Objectifs de formation

- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et mettre en œuvre les actions de prévention adéquates
- Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates
- Évaluer ces actions et les réajuster

Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre en collaboration de soins adaptés

Module 3 - Évaluation de l'état clinique d'une personne (77h)

Objectifs de formation

- Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de l'enfant et de sa mère
- Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation
- Relever et analyser une donnée par rapport à des normes et des valeurs repères, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude
- Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin

Module 4- Mise en œuvre des soins adaptés à l'enfant, évaluation et réajustement (154h)

Objectifs de formation

- Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation
- Évaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster

Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)

Objectifs de formation

- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements
- Évaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie
- Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention
- Utiliser les aides à la manutention (matériels)
- Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriées

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70h)

Objectifs de formation

- Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles

- Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation

Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21h)

Objectifs de formation

- Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure
- Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35h)

Objectifs de formation

- Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées
- Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins
- Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile
- Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures
- Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées

Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Module 9. - Traitement des informations, qualité et gestion des risques (35h)

Objectifs de formation

- Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins, transcrire et transmettre les données recueillies
- Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique, ...)
- Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et des actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie

Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques (70h)

Objectifs de formation

- Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention
- Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants
- Évaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en

| | |
|--|---|
| | <p>formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les événements indésirables et les non-conformités - Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins - Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences <p>Le contenu de la formation comprend également 35h d'API (accompagnement pédagogique individualisé), 7h de suivi pédagogique individualisé des apprenants et 35h de TPG (travaux personnels guidés).</p> <p>La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel.</p> <p>Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou en hospitalisation à domicile. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.</p> <p>Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'auxiliaire de puériculture :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1° Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ; 2° Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ; 3° Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel. <p>Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.</p> <p>Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.</p> <p>Une convention de stage est signée entre l'apprenant, le directeur de l'institut de formation et la structure d'accueil en milieu professionnel.</p> |
| <p>Modalités pédagogiques</p> | <p>Moyens et Méthodes pédagogiques :</p> <p>L'enseignement théorique peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés, dans la limite de 70 % de la durée totale de la formation théorique, après avis de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut prévue à l'article 39 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.</p> <p>Il est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences.</p> <p>Durant la formation, il sera utilisé une pédagogie de l'alternance à visée intégrative basée sur l'exploitation de l'expérience personnelle et professionnelle des apprenants. Durant ce parcours les apprenants sont acteurs dans la construction de leurs savoirs. Le formateur a des fonctions polyvalentes de relations, d'enseignement et d'accompagnement. La formation technique servira à la formation théorique.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Compétences / Capacités professionnelles visées</p> | <p>Cette formation permettra le développement de différentes capacités et compétences professionnelles indispensables au métier d'auxiliaire de puériculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires ○ Élaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe ○ Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer ○ Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins ○ Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant ○ Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation ○ Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage ○ Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels ○ Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés ○ Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins ○ Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités ○ Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques |
| <p>Durée</p> | <p>Durée totale : 11 mois Durée Formation théorique maximum : 770 heures Durée Périodes de stage maximum : 770 heures</p> |
| <p>Dates</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 30 août 2024 au Septembre 2023 à 30 Juillet 2025 |
| <p>Lieu(x)</p> | <p>IFAP Lycée Jeanne Antide, 55 Impasse du Brévent, 74930 REIGNIER</p> |
| <p>Coût par participant</p> | <p>Les frais de formation sont définis en fonction de chaque parcours et des modalités individuelles de financement. Un devis est remis à chaque élève en amont de la formation. Un contrat financier est signé en début de formation. Le taux horaire est de 9€ pour un auto-financement et 13,40 € pour tous autres modes de financement (employeur, Transition Pro, CPF, France Travail...) Une prise en charge du coût de formation peut être réalisée par le Région Auvergne Rhône. Les modalités seront communiquées dans le dossier d'inscription définitif.</p> |

| | |
|--|--|
| <p>Responsable de l'action, Contact</p> | <p>MERMILLOD-BLARDET Magali, Directrice IFAP ifap.reignier@cneap.fr – 04-50-43-87-65 / 06-19-75-43-37</p> |
| <p>Formateurs (Profil)</p> | <p>Claire CASAL, Infirmière puéricultrice Géraldine AULERY, Infirmière Puéricultrice</p> |
| <p>Suivi de l'action</p> | <p>Un émargement par les apprenants et les formateurs sera effectué par 1/2 journée. L'apprenant et son tuteur de stage signeront également un émargement par journée d'immersion professionnelle.</p> |
| <p>Évaluation des acquis</p> | <p>L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation. En fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées, par écrit ou par oral. L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation et à chaque compétence constituant le bloc de compétence. Il ne peut pas y avoir de compensation entre module, ni entre compétence. Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences », à partir des résultats d'évaluation obtenus à l'ensemble des périodes réalisées en milieu professionnel ainsi qu'aux modules de formation. En cas de non-validation d'un module ou d'une compétence, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année. Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapage et du passage devant le jury final, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des blocs de compétences non validés. L'élève est autorisé à redoubler une fois.</p> |
| <p>Évaluation de l'action</p> | <p>Concernant la formation : Un questionnaire de satisfaction à chaud distribué en fin de chaque module et en fin de formation ainsi qu'à froid (3, 6 et 12 mois) est adressé aux apprenants afin d'évaluer le contenu de la formation, l'approche des formateurs, la qualité et la pertinence des méthodes pédagogiques ainsi que les effets de la formation sur leur parcours professionnel. Sanction de la formation : Une attestation individuelle de fin de formation sera remise à chaque apprenant. Selon le cas, elle sera accompagnée du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture. Elle sera complétée d'une attestation d'acquis de compétences.</p> |
| <p>Passerelles et débouchés possibles</p> | <p>L'action de formation pourra permettre l'entrée en formation d'aide-soignant et/ou d'infirmier. Elle débouchera sur un emploi dans un établissement d'accueil du jeune enfant ou un service médico-social. Elle pourra se poursuivre, en lien avec une expérience professionnelle, par une validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'éducateur de jeunes enfants.</p> |

| | |
|--|---|
| <p>Accessibilité aux personnes en situation de handicap</p> | <p>Contactez Mme MERMILLOD-BLARDET Magali pour évoquer d'éventuelles spécificités et un accompagnement personnalisé. Mise en place des mesures spécifiques recommandées par la MDPH.</p> |
| <p>Indicateurs de performance</p> | <p>Les statistiques sont accessibles sur notre site internet : www.lyceejeanneantide.fr</p> |
| <p>Informations diplôme</p> | <p>RNCP : 35832 Code diplôme : 46033105 Certificateur : DREETS et ARS</p> |

